

DE QUOI PARLE-T-ON ?

DEFINITIONS ET REPERES

DEFINITIONS ET TYPOLOGIE

Apparu à propos des prestations sociales, le non recours renvoie à *toute personne éligible à une prestation et qui ne la reçoit pas, qu'elle que soit la raison.*

A/ Définitions

Cette définition standard produite par convention (par accumulation des travaux d'études sur le non recours à des prestations sociales) divise de fait la population en deux catégories : la population éligible (Ne) et la population non-éligible (Nne).

Un même individu ne peut pas entrer dans ces deux groupes : il est ou il n'est pas éligible au vu des règles d'accès et d'attribution.

Le non recours correspond à la population éligible qui ne reçoit pas un bénéfice (NeNr).

Le taux de non recours est par conséquent le ratio de cette population éligible qui ne reçoit pas un bénéfice sur le total des individus éligibles.

$$\text{Taux de NR} = 100 - \frac{(100 \times \text{NeR})}{\text{Ne}}$$

Malgré sa simplicité, ce taux est cependant loin d'être connu car Ne n'est pas facile à identifier.

B/ Typologie

Non recours primaire : une personne éligible ne perçoit pas une prestation pour ne pas l'avoir demandée.

Non recours secondaire : une personne éligible demande une prestation, mais ne la perçoit pas.

Non recours tertiaire : une personne informée se voit offrir une proposition de droit ou de service et la refuse.

Non recours partiel : une personne éligible demande une prestation et n'en reçoit qu'une partie.

Non recours complet : une personne éligible demande une prestation et ne reçoit rien.

Non recours temporaire : apparaît entre le moment où une personne devient éligible et le moment où elle demande une prestation.

Non recours permanent : apparaît quand une personne ne demande pas une prestation entre le moment où elle devient éligible et le moment où elle ne l'est plus.

Non recours frictionnel : dû au non versement complet de prestations alors que des droits sont ouverts.

Non recours cumulatif : une personne éligible à plusieurs prestations n'en perçoit pas plusieurs.

Quasi non recours : une personne répond à toutes les conditions sauf à celle(s) liée(s) au comportement et qui, si elle avait eu une connaissance de la prestation et des conditions d'accès, aurait eu le comportement souhaité pour être éligible.

LES CAUSES DU NON-RECOURS

A examiner à trois niveaux :

- ✓ A partir de la personne et de son comportement,
- ✓ A partir de l'organisme prestataire,
- ✓ A partir du dispositif lui-même, sa complexité conduisant à une incompréhension et/ou à une dissuasion.

Origine du NR	Causes du NR	Illustrations, exemples
Emanant du dispositif de prestations	a) Inadaptation des prestations aux besoins b) Rationnement des prestations c) Manque de lisibilité des dispositifs ou des prestations d) Complexité du droit, des démarches administratives e) Effet désincitatif des dispositifs ou des prestations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le dispositif ne peut pas tenir compte de mon urgence... ✓ J'abonne car je sais qu'il n'y a pas de place... ✓ On ne m'a jamais parlé de ce dispositif... ✓ Il faut faire 50 démarches avant, on y comprend rien... ✓ Si je demande cette aide, on va m'en supprimer une autre...
Emanant de l'organisme prestataire	a) Dysfonctionnement institutionnel b) Erreur d'interprétation c) Pratique discriminatoire d) Fonctionnements dissuasifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mon dossier est perdu dans les services... ✓ Ils se sont trompés sur mon âge, sur mes ressources... ✓ Si j'étais blanc mon dossier aurait avancé... ✓ C'est la 5^{ème} fois qu'on me demande le même papier...
Emanant de l'individu	a) Manque d'information sur les dispositifs b) Problèmes de compréhension c) Obstacles financiers d) Obstacles linguistiques e) Obstacles juridiques ou réglementaires f) Obstacles culturels ou religieux g) Obstacles psychologiques h) Obstacles psychiatriques i) Obstacles de santé, d'handicap j) Isolement familial et social k) Eloignement géographique l) Résignation, lassitude des institutions m) Négligence n) Stigmatisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je ne savais pas que cela existait... ✓ Je pensais que je n'y avais pas droit... ✓ Je n'ai pas les moyens d'avoir une complémentaire... ✓ J'ai du mal à comprendre le français... ✓ Je n'ai pas de domiciliation... ✓ Ma religion me l'interdit, la mixité est impossible... ✓ Le guichet me fait peur, je n'ose pas... ✓ Ma maladie ne me permet pas de faire la démarche... ✓ Je suis seul, je n'ai personne qui peut m'aider... ✓ Je suis loin de tout ici, se déplacer est toute une histoire. ✓ J'en ai marre, fatigué de toutes ses démarches... ✓ Je m'en fous complètement... ✓ On nous prend pour des pauvres, on est montré du doigt... ✓ On n'a jamais fait ça chez moi, on n'a jamais rien demandé...

	<p>o) Par habitude, par accoutumance</p> <p>p) Calcul et préférence donnée à d'autres solutions</p>	<p>✓ Tout compte fait, j'ai plutôt intérêt à ne rien demander</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------